



Conseil économique et social

Distr. générale
30 juillet 2015
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité de l'énergie durable

Groupe d'experts de l'efficacité énergétique

Deuxième session

Genève, 5 et 6 novembre 2015

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire annoté de la deuxième session*

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le jeudi 5 novembre 2015 à 10 heures

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Élection du Bureau.
3. Atelier sur les meilleures pratiques pour promouvoir l'efficacité énergétique.
4. Rapport sur la mise en œuvre du plan de travail du Groupe d'experts pour 2014-2015.
5. Forum international sur l'énergie au service du développement durable.
6. Renouvellement du mandat et projet de plan de travail du Groupe d'experts de l'efficacité énergétique pour 2016-2017 :
 - a) Échange de savoir-faire et de meilleures pratiques dans certains secteurs de l'économie sur les moyens d'améliorer sensiblement l'efficacité énergétique dans la région de la Commission économique pour l'Europe;

* De nouvelles procédures d'accréditation applicables aux membres de toutes les délégations participant à des réunions au Palais des Nations ont été mises en place. Ceux-ci sont donc priés de remplir le bulletin d'inscription, disponible sur le site Web de la Division de l'énergie durable (<http://www.unece.org/energy>), et de le retourner au secrétariat de la CEE, si possible deux semaines au moins avant le début de la session, soit par télécopie (+41 22 917 0038) soit par courrier électronique à laurence.rotta@unece.org avec copie à feei@unece.org. Les membres des délégations sont priés de se présenter, une heure et demie au moins avant le début de la réunion, au Groupe des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté de l'ONUG située au portail de Pregny, 14, avenue de la Paix, en face du bâtiment de la Croix-Rouge (voir la carte sur le site Web de la Division de l'énergie durable), pour retirer leur badge. En cas de difficulté, veuillez téléphoner au secrétariat (postes 75976 ou 74140).



- b) Échange de savoir-faire et de meilleures pratiques sur le rôle des normes et des directives visant à améliorer sensiblement l'efficacité énergétique dans la région de la Commission économique pour l'Europe;
 - c) Échange d'approches et de meilleures pratiques à l'intention des entreprises de services collectifs et de fourniture d'énergie afin d'améliorer sensiblement l'efficacité énergétique dans la région de la Commission économique pour l'Europe, notamment la réglementation relative à la qualité des services;
 - d) Dialogue sur les réglementations et les politiques visant à remédier aux obstacles à l'amélioration de l'efficacité énergétique;
 - e) Facilitation de la participation au Mécanisme mondial d'accélération de l'efficacité énergétique (Global Energy Efficiency Accelerator Platform).
- 7. Principaux messages adressés au Comité de l'énergie durable.
 - 8. Questions diverses.
 - 9. Rapport de la session.
 - 10. Dates de la prochaine session.

II. Annotations

1. Adoption de l'ordre du jour

Document : ECE/ENERGY/GE.6/2015/1 – Ordre du jour provisoire annoté.

1. Conformément au règlement intérieur de la Commission, le premier point de l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour.

2. Élection du Bureau

2. Lors de la 1^{re} séance, le Groupe d'experts a élu les représentants des pays suivants – Allemagne, Azerbaïdjan, Bulgarie, Bélarus, Croatie et Turquie – comme Vice-Présidents pour un mandat de deux ans. Il a invité des représentants du Centre de l'efficacité énergétique de Copenhague, du Partenariat international pour la coopération en matière d'efficacité énergétique (IPEEC) et de l'Université de Genève à participer au Bureau pour un mandat de deux ans et a élu un représentant du Centre de l'efficacité énergétique de Copenhague comme Président pour un mandat de deux ans. Le Groupe d'experts sera invité à élire des membres supplémentaires du Bureau. Au moment de la rédaction du présent document, les États membres ci-après ont proposé la candidature des personnes dont les noms suivent aux postes à pourvoir au Bureau du Groupe d'experts de l'efficacité énergétique : ex-République yougoslave de Macédoine – M. Aleksandar Dukovski et Serbie – M^{me} Antonela Solujic.

3. Atelier sur les meilleures pratiques pour promouvoir l'efficacité énergétique

Document : ECE/ENERGY/100 – Meilleures pratiques pour promouvoir l'efficacité énergétique. Cadre structuré de meilleures pratiques dans les politiques visant à promouvoir l'efficacité énergétique en vue d'atténuer les changements climatiques et de favoriser le développement durable.

3. Malgré les avantages multiples, l'amélioration de l'efficacité énergétique demeure difficile à réaliser. L'état de l'économie mondiale et les paramètres économiques des marchés de l'énergie ont privilégié les considérations économiques à court terme, et la géopolitique a mis la sécurité énergétique au premier rang des considérations politiques. Pour faire le premier pas afin de vaincre l'inertie actuelle, les pays doivent élaborer des politiques et développer des moyens d'action dans les secteurs privé et public au niveau local pour identifier, élaborer et présenter des projets d'investissement dans l'efficacité énergétique qui soient susceptibles de bénéficier d'un financement, introduire des réformes politiques et institutionnelles pour appuyer les investissements dans l'efficacité énergétique, et créer des conditions favorables pour permettre aux institutions financières et aux sociétés commerciales d'investir dans des projets d'efficacité énergétique.

4. Pendant l'atelier, les participants auront l'occasion de débattre d'un cadre structuré de politiques et de mesures visant à promouvoir les investissements dans l'efficacité énergétique ainsi que de la gamme de politiques et de mesures à fort impact présentées dans la publication. Ils seront invités à s'informer mutuellement des pratiques existantes en matière de mise en œuvre des politiques et mesures d'efficacité énergétique dans leurs pays et à examiner les possibilités d'échange de données d'expérience entre les États membres de la CEE.

4. Rapport sur la mise en œuvre du plan de travail du Groupe d'experts pour 2014-2015

Document : ECE/ENERGY/GE.6/2014/2 - Annexe I, Rapport du Groupe d'experts de l'efficacité énergétique sur sa première session.

5. Le Président et le secrétariat feront rapport au Groupe d'experts sur l'état d'avancement du plan de travail pour 2014-2015 en mettant en évidence les activités qui ont été menées à bien, les activités en cours et celles qui pourraient se poursuivre au cours de la prochaine période biennale et peuvent par conséquent être prises en compte dans la perspective du renouvellement du mandat et se retrouver dans le plan de travail du Groupe d'experts pour 2016-2017.

5. Forum international sur l'énergie au service du développement durable

6. Le Gouvernement arménien, les cinq commissions régionales de l'ONU, le Bureau du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en Arménie, le Centre et le Réseau des technologies climatiques et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) organisent de concert le sixième Forum international sur l'énergie au service du développement durable qui aura lieu du 29 septembre au 2 octobre 2015, à Erevan (Arménie), afin d'examiner les progrès accomplis au regard des objectifs de l'initiative de l'Énergie durable pour tous lancée par le Secrétaire général de l'ONU et de concrétiser la Déclaration commune des secrétariats exécutifs des commissions régionales de l'ONU lors du cinquième Forum international sur l'énergie au service du développement durable (dite « Déclaration d'Hammamet »). Les participants présenteront et passeront en revue les résultats du Forum, notamment les mesures pratiques visant à améliorer sensiblement l'efficacité énergétique dans les États membres de la CEE. Les participants seront consultés au sujet du septième Forum international sur l'énergie au service du développement durable.

6. Renouvellement du mandat et projet de plan de travail du Groupe d'experts de l'efficacité énergétique pour 2016-2017

Document : ECE/ENERGY/GE.6/2015/3 – Projet de plan de travail du Groupe d'experts de l'efficacité énergétique pour 2016-2017.

7. À l'annexe II de sa décision relative au Comité de l'énergie durable (ECE/EX/7), le Comité exécutif a créé le Groupe d'experts de l'efficacité énergétique et en a approuvé le mandat jusqu'en décembre 2015, avec la possibilité d'une prolongation. Au cours de sa première session, tenue les 17 et 18 novembre 2014, le Groupe d'experts a arrêté d'un commun accord le projet de plan de travail qui a par la suite été entériné par le Comité de l'énergie durable, en session du 19 au 21 novembre 2014, et approuvé par le Comité exécutif de la CEE le 10 février 2015.

8. Le Président et le secrétariat présenteront le projet de plan de travail du Groupe d'experts de l'efficacité énergétique pour 2016-2017. Le Groupe d'experts doit examiner le projet de plan de travail et en débattre en vue de se mettre d'accord sur ce document tout en tenant compte de possibles modifications résultant de cet examen.

a) **Échange de savoir-faire et de meilleures pratiques dans certains secteurs de l'économie sur les moyens d'améliorer sensiblement l'efficacité énergétique dans la région de la Commission économique pour l'Europe**

9. Les participants seront invités à étudier les meilleures façons d'échanger le savoir-faire et les meilleures pratiques entre les experts de tous les États membres et des instances internationales compétentes concernant les moyens d'améliorer sensiblement l'efficacité énergétique dans la région et de faire de l'efficacité énergétique une véritable ressource qui se trouvera sur un pied d'égalité avec l'offre dans la politique de l'énergie. En particulier, les avis seront sollicités concernant les moyens de mettre en place une plate-forme efficace afin d'étendre les politiques et mesures déjà élaborées à l'ensemble des pays de la région sur la base du rapport du Groupe d'experts intitulé « Meilleures pratiques pour promouvoir l'efficacité énergétique – cadre structuré de meilleures pratiques dans les politiques visant à promouvoir l'efficacité énergétique en vue d'atténuer les changements climatiques et de favoriser le développement durable ».

b) **Échange de savoir-faire et de meilleures pratiques sur le rôle des normes et des directives visant à améliorer sensiblement l'efficacité énergétique dans la région de la Commission économique pour l'Europe**

10. Les normes internationales relatives à l'efficacité énergétique peuvent jouer un rôle utile, s'agissant de promouvoir de bonnes pratiques en matière d'énergie, d'harmoniser les politiques publiques, d'améliorer la compréhension et la confiance des consommateurs et des utilisateurs, d'éviter les obstacles techniques au commerce relatifs aux politiques énergétiques et de créer des marchés mondiaux de l'énergie pour les technologies de l'énergie. Les travaux préliminaires du Groupe d'experts, entrepris conjointement avec le Comité du logement et de l'aménagement du territoire, ont consisté à étudier les activités possibles relatives aux normes d'efficacité énergétique dans les bâtiments. Les participants seront invités à débattre des domaines dans lesquels l'introduction à l'échelle de la CEE de normes et de directives sur l'efficacité énergétique serait la plus bénéfique aux États membres. Une proposition visant à créer avec le Comité du logement et de l'aménagement du territoire et le Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation une Équipe spéciale conjointe sur les normes relatives à l'efficacité énergétique dans les bâtiments sera présentée pour approbation par le Groupe d'experts.

c) Échange d'approches et de meilleures pratiques à l'intention des entreprises de services collectifs et de fourniture d'énergie afin d'améliorer sensiblement l'efficacité énergétique dans la région de la Commission économique pour l'Europe, notamment la réglementation relative à la qualité des services

11. Parmi les principaux moteurs potentiels de l'amélioration de l'efficacité énergétique figurent les fournisseurs de services collectifs et d'énergie. Un effort accru est nécessaire pour envisager des politiques du marché de l'énergie qui imposent aux entreprises de services collectifs et de fourniture d'énergie de tirer parti de l'amélioration des politiques et pratiques de vente au détail et de distribution, leur en donnent les moyens et les motivent. Cela pourrait aussi faciliter les activités transversales relevant du sous-programme de l'énergie durable qui vise à ce que l'on comprenne l'état de développement des réseaux intelligents et que l'on prenne davantage conscience de leurs avantages. En particulier, il est prévu de collaborer étroitement avec le Groupe d'experts de la production moins polluante d'électricité à partir de combustibles fossiles.

12. Les approches réglementaires classiques concernant le gaz et l'électricité impliquent souvent une fixation des tarifs en fonction de la réglementation relative au coût du service. Les tarifs à la charge des utilisateurs finals sont déterminés par les dépenses en matières premières et en infrastructures des prestataires de services. Par conséquent, les entreprises de services collectifs traditionnelles ont toujours été incitées à stimuler leurs ventes en augmentant la quantité d'électricité ou de chaleur vendue, ce qui signifie que les intérêts de l'industrie sont différents de ceux du gouvernement. Les participants seront invités à examiner ce domaine de travail qui consisterait à envisager comment la réglementation relative à la qualité du service pourrait améliorer l'utilisation des investissements dans l'efficacité énergétique.

d) Dialogue sur les réglementations et les politiques visant à remédier aux obstacles à l'amélioration de l'efficacité énergétique

13. Plusieurs obstacles législatifs, politiques, économiques et financiers à l'amélioration sensible de l'efficacité énergétique demeurent. Qualifier l'efficacité énergétique de « premier combustible » ne s'est pas encore traduit en investissements adéquats qui rendraient possible la réalisation d'un des objectifs de l'initiative « Énergie durable pour tous » – à savoir le doublement du taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique d'ici à 2030. Les participants seront invités à aborder ce domaine de travail qui consisterait à étudier les stratégies de financement les plus efficaces, la manière dont les gouvernements pourraient en améliorer la bancabilité et le champ d'application pour développer le financement privé de l'efficacité énergétique, ainsi que les politiques et la législation dont il a été démontré qu'elles donnent des résultats.

e) Facilitation de la participation au Mécanisme mondial d'accélération de l'efficacité énergétique (Global Energy Efficiency Accelerator Platform)

14. Le Mécanisme mondial d'accélération de l'efficacité énergétique est un partenariat public-privé visant à développer la politique, l'action et l'investissement en faveur de l'efficacité énergétique dans le but de contribuer au doublement du taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique d'ici à 2030. Le Mécanisme fournit aux gouvernements les moyens d'engager le dialogue avec diverses parties prenantes dont la connaissance des technologies, des marchés, des instruments financiers et des méthodes de mise en œuvre peut appuyer l'intensification des actions en matière d'efficacité énergétique dans divers secteurs. Les participants seront invités à examiner ce domaine de travail qui faciliterait la participation des autorités nationales et locales, du secteur privé et d'autres parties prenantes au Mécanisme d'accélération.

7. Principaux messages adressés au Comité de l'énergie durable

15. Le Groupe d'experts transmettra une série de conclusions et recommandations pour examen par le Comité de l'énergie durable à sa vingt-quatrième session, qui aura lieu du 18 au 20 novembre 2015. Pendant la session du Comité, le Président du Groupe d'experts présentera les résultats de la deuxième session du Groupe d'experts et le rôle joué par la CEE, par le biais du mandat qui a été renouvelé et du Plan de travail du Groupe d'experts pour 2016-2017, dans l'amélioration sensible de l'efficacité énergétique dans la région de la CEE.

8. Questions diverses

16. Au moment de la rédaction du présent ordre du jour, aucune question n'était prévue au titre de ce point.

9. Rapport de la session

17. Le Président du Groupe d'experts et le secrétariat établiront le rapport de la session, y compris des conclusions et recommandations, pour que les participants l'examinent et l'approuvent.

10. Dates de la prochaine session

18. La troisième session du Groupe d'experts de l'efficacité énergétique devrait en principe se tenir à Genève les 18 et 19 octobre 2016.
